

FINANCE TON PERMIS DE CONDUIRE !



infojeunes-na.fr

SOMMAIRE

<i>Le permis à 1 € par jour</i>	<i>p.3</i>
<i>Le Compte Personnel de Formation (CPF)</i>	<i>p.4</i>
<i>Pôle Emploi</i>	<i>p.4</i>
<i>Pour les apprenti-es</i>	<i>p.5</i>
<i>Pour les personnes en situation de handicap</i>	<i>p.5</i>
<i>Les collectivités territoriales</i>	<i>p.6</i>
Région Nouvelle-Aquitaine	<i>p.6</i>
Départements	<i>p.7</i>
Le fonds d'aide aux jeunes	<i>p.7</i>
Autres dispositifs	<i>p.7</i>
Communes ou communautés de communes	<i>p.8</i>
<i>Les auto-écoles sociales et solidaires</i>	<i>p.9</i>
<i>Le microcrédit</i>	<i>p.10</i>
<i>Le concours de la Préfecture de la Creuse</i>	<i>p.10</i>
<i>Cartes de réduction pour les jeunes</i>	<i>p.11</i>
<i>Ressources</i>	<i>p.11</i>
<i>Pour aller + loin</i>	<i>p.11</i>



LE PERMIS À 1 € PAR JOUR

Le « permis à 1 € » est un prêt à taux zéro (sans intérêt) allant de 600 € à 1 200 €.

Conditions :

- Être âgé-e de 15 à 25 ans au plus, à la date de signature du contrat de formation avec l'auto-école ou l'association agréée.
- Utiliser le prêt pour financer une 1ère formation initiale, ou en cas d'échec, une formation complémentaire.
- Préparer le permis A2, ou B. La formation au permis B peut se faire en conduite anticipée ou supervisée.

Démarches :

- S'inscrire dans une auto-école ou association conventionnée « permis à 1 € par jour ». Après avoir déterminé le nombre d'heures nécessaire, un devis est établi et un contrat de formation signé.
- Demander un prêt auprès d'un établissement financier partenaire, leurs contacts : www.securite-routiere.gouv.fr rubriques Permis / Passer son permis de conduire / Financement du permis / Permis à 1€ par jour / établissements financiers.

L'établissement financier peut exiger une personne caution ou un-e co-emprunteur-e. Si le ou la jeune est mineur-e (pour la formation à la conduite accompagnée), ce sont les parents qui sont emprunteurs. Une fois le prêt accordé, et après le délai habituel de rétractation, le montant du prêt est versé à l'école de conduite ou l'association agréée.

Montant du prêt :

Prêt à taux zéro d'un montant de :

- 600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 € pour une formation initiale. Au choix du souscripteur, sans dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation.
- 300 € pour une formation complémentaire (si échec à l'épreuve du permis), sans dépasser le montant inscrit dans le contrat de formation.

Attention : seul-es les jeunes ayant bénéficié d'un prêt pour financer une formation initiale peuvent bénéficier d'un prêt pour financer une formation complémentaire. Le remboursement du prêt se fait par mensualités de 30 € maximum. Le prêt est accordé une seule fois à un-e même bénéficiaire.

Financer son permis avec le CPF :

Il est possible d'utiliser le CPF pour financer son permis B (code de la route et épreuve pratique du permis de conduire). Par contre, il faut que l'obtention du permis contribue à la réalisation d'un projet professionnel ou favorise la sécurisation de son parcours professionnel. La préparation au permis B doit être assurée par un établissement agréé et déclaré en tant qu'organisme de formation.

A signaler : les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt.

En savoir +

www.securite-routiere.gouv.fr
Rubriques Permis / Passer son permis de conduire / Financement du permis / Permis à 1 € par jour.

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Qu'est-ce-que le CPF ?

Ce dispositif permet d'acquérir des droits à la formation dès votre arrivée sur le marché du travail. Il consiste en un compte en euros pour se former tout au long de la vie professionnelle : suivre une formation qualifiante ou financer en totalité ou en partie le permis de conduire. Il est utilisable par tout-e salarié-e y compris en période de chômage.

Démarches

Pour avoir accès à ses informations personnalisées (montants des droits, formations admises, organismes de formation), il faut se connecter au site internet dédié au compte formation et se créer un espace personnel en étant muni de son numéro de sécurité sociale :

www.moncompteformation.gouv.fr

Une application Mon compte formation est aussi disponible.

En savoir +

www.service-public.fr

Rubriques Particuliers / Travail / Formation des salariés du secteur privé / Compte personnel de formation.



PÔLE EMPLOI

Les demandeurs et demandeuses d'emplois peuvent bénéficier, sous conditions, d'une prise en charge totale ou partielle du permis de conduire.

Conditions

- Avoir au moins 18 ans.
- Être inscrit-e à Pôle emploi depuis au moins 6 mois de manière continue et être disponible pour occuper un emploi.
- Ne pas être indemnisé-e au titre d'une allocation chômage, ou être indemnisé-e au titre d'une autre allocation dont le montant est inférieur ou égal à celui de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) minimale.
- Ne pas être ou ne plus être titulaire du permis de conduire B.
- L'absence de permis de conduire doit constituer un frein à l'embauche et faire l'objet d'un constat partagé avec le ou la conseiller-ère Pôle emploi.

A noter : une dérogation sur la durée d'inscription est possible en cas de promesse d'embauche en CDI (Contrat à Durée Indéterminée), CDD (Contrat à Durée Déterminée) ou contrat d'intérim d'au moins trois mois nécessitant le permis de conduire.

L'aide au permis de conduire de Pôle emploi est subsidiaire. Cela signifie qu'elle est attribuée aux demandeurs et demandeuses d'emploi qui ne peuvent bénéficier d'aucune autre aide financière au permis.

Montant et modalités de versement

Aide de 1 200 € maximum versée directement à l'auto-école par Pôle emploi.

Démarches

Remplir un formulaire préalablement à l'inscription en auto-école avec le ou la conseiller·ère Pôle emploi.
Joindre un devis détaillé et un relevé d'identité bancaire de l'auto-école.
L'auto-école choisie doit être validée par Pôle emploi.

En savoir +

www.pole-emploi.fr rubriques Candidat / Allocations et aides / Aides financières et autres allocations / je cherche un emploi.

POUR LES APPRENTI·ES

Les jeunes en contrat d'apprentissage peuvent bénéficier d'une aide de 500 € pour préparer le permis de conduire.

Conditions

- Être âgé·e d'au moins 18 ans.
- Être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution.
- Être engagé·e dans un parcours d'obtention du permis B.

Montant

Aide forfaitaire d'un montant de 500 €. Attribuée une seule fois pour un·e même apprenti·e et cumulable avec toutes les autres aides qu'il ou elle perçoit, y compris les prestations sociales.

Démarches

S'adresser au CFA (Centre de Formation d'Apprentis) qui communiquera la démarche à suivre.

En savoir +

travail-emploi.gouv.fr

Rubrique Formation professionnelle / Formation en alternance / Aide au financement du permis B pour les apprentis.

POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Il existe des aides financières pour les personnes en situation de handicap qui souhaitent passer leur permis de conduire.

- La PCH (Prestation de Compensation du Handicap) peut être versée sous conditions d'éligibilité. Elle peut financer des leçons de conduite mais aussi l'aménagement d'un véhicule. La demande doit se faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- L'Agefiph propose aussi une aide à la mobilité qui peut aider à financer l'aménagement ou l'achat d'un véhicule.

En savoir +

www.agefiph.fr

www.mdph.fr

www.service-public.fr

Rubriques Particuliers / Transports / Permis de conduire / Questions Réponses / Examen du permis quels aménagements en cas de handicap.



LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Les jeunes de 17 à 25 ans qui s'engagent vers une insertion professionnelle peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Conditions

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources et concerne :

- Les jeunes titulaires de l'un des diplômes listés ci-dessous, obtenus dans un établissement scolaire en Nouvelle-Aquitaine depuis moins d'un an et qui s'engagent vers une insertion professionnelle :
 - Baccalauréat Professionnel (Bac pro et Bac Pro Agricole);
 - Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP et CAP Agricole);
 - Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP et BEP Agricole);
 - Brevet Professionnel (BP et BP Agricole);
 - Mention Complémentaire aide à domicile (MC);
 - Titres Professionnels (TP) ou Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) de niveau inférieur ou égal au baccalauréat, enregistrés dans le Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP).
- Les jeunes en insertion professionnelle avec un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat, suivi-es par une mission locale de Nouvelle-Aquitaine et inscrit-es dans

un parcours de formation avec un statut de stagiaire de la formation professionnelle ou engagé-es dans un parcours d'insertion dont le projet nécessite l'obtention du permis de conduire.

- Les jeunes scolarisé-es au sein d'un Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) en CAP ou Bac Pro.
- Les jeunes en contrat d'engagement de service civique en Nouvelle-Aquitaine, d'un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat.

La demande d'aide régionale devra être déposée pendant la durée du contrat.

Montant de l'aide

Le montant de l'aide est différent en fonction des ressources fiscales :

- 1 200 € si le revenu par part fiscale est inférieur à 9 700 € (700 € pour les jeunes diplômé-es en apprentissage). L'obtention du code de la route n'est pas obligatoire au moment de la demande.
- 800 € si le revenu par part fiscale est compris entre 9 700 € et 12 000 € (300 € pour les jeunes diplômé-es en apprentissage). L'obtention du code de la route n'est pas obligatoire au moment de la demande.
- 400 € si le revenu par part fiscale est compris entre 12 001 € et 15 000 €. Les jeunes devront être titulaires du code au moment de la demande.

Démarches

Déposer une demande dématérialisée sur le site du Conseil régional : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>, tapez « Aide au permis de conduire » dans le moteur de recherche.

En savoir +

Plate-forme d'Accueil Téléphonique
Direction Jeunesse et Citoyenneté
Tél : 05 49 38 49 38 - Du lundi au vendredi
de 9h à 18h sans interruption.

DÉPARTEMENTS

LE FAJ (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Le FAJ permet aux jeunes entre 18 et 25 ans, en difficulté, de bénéficier d'un accompagnement et d'un soutien financier. Il peut intervenir pour le co-financement du permis de conduire, sous conditions : projet précis de formation, promesse d'embauche exigeant d'avoir le permis de conduire...

Démarches

La demande de cette aide, qui est gérée par le Conseil départemental, s'effectue par l'intermédiaire d'un·e conseiller·ère Mission locale.

Annuaire des missions locales :

<https://arml-na.fr>

AUTRES DISPOSITIFS

Tous les départements proposent des aides au financement du permis de conduire dans le cadre du FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), mais certains d'entre eux gèrent aussi des dispositifs particuliers.

16 - Charente

- <https://insertion16.lacharente.fr> : rubriques Espace Bénéficiaires / Me déplacer.
- Public : bénéficiaires du RSA (Revenu

de Solidarité Active), jeunes âgés de 18 à 25 ans, sur prescription d'un·e référent·e social·e ou conseiller·ère Mission locale.

- Dispositif : accompagnement par un·e conseiller·ère en mobilité, autos-écoles solidaires.

23- Creuse

- www.creuse.fr rubriques Nos services / RSA, insertion.
- Public : bénéficiaires du RSA, ainsi que leur conjoint·e, concubin·e et ayants droits. Le montant de cette aide est forfaitaire pour le code et variable pour la partie pratique.
- Contact : Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS).

40 - Landes

- www.landés.fr rubriques Vivre ensemble / Pack XL Jeunes, aide d'un montant maximum de 450 €.
- Public : jeunes de 15 à 30 ans résidant dans les Landes et engagé·es dans :
 - Un service civique (achevé ou en cours).
 - Un service volontaire européen d'au moins 6 mois.
 - Un mandat de Conseiller·ère Départemental jeune.
 - Un mandat au sein d'une Association Temporaire d'Enfant Citoyen (ATEC) ou d'une Junior association.
 - Une association reconnue par le département.

47 - Lot et Garonne

- www.lotetgaronne.fr rubriques Nos services / Solidarité / Insertion/emploi / Mobilité
- Pour les personnes allocataires du RSA en parcours d'insertion sociale inscrites sur une action du Programme Départemental d'Insertion.

64 - Pyrénées Atlantiques

- <https://le64.fr/dispositif-jeunes-et-engages>
- Public : jeunes âgé-es de moins de 25 ans dont la résidence familiale est située dans les Pyrénées-Atlantiques. Les postulant-es doivent avoir réussi l'examen du code de la route et effectué une des missions d'engagement suivantes : service civique ou corps européen de solidarité d'au moins 6 mois, jeune sapeur-pompier ou sapeur-pompier volontaire.
- Le montant maximum de cette aide est de 500 €.

87 - Haute-Vienne

- www.haute-vienne.fr rubrique Jeunesse / Aide au permis de conduire
- Public : jeunes âgé-es de moins de 19 ans, domicilié-es en Haute-Vienne et inscrit-es dans une auto-école haut-viennoise, avec un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 1 000 €. Aide d'un montant de 100 à 500 € selon le quotient familial.

COMMUNES OU COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Dans certaines villes, les jeunes de 18-25 ans peuvent, sous conditions, bénéficier d'une bourse pour financer une partie du permis de conduire.

Attention, toutes les municipalités ne proposent pas cette bourse.

Se renseigner directement auprès de la structure Info Jeunes de sa commune (infojeunes-na.fr) ou dans sa mairie de résidence.

16 - Charente

- Angoulême : www.angouleme.fr tapez Bourse au permis dans Rechercher
- Soyaux : <http://soyaux.fr> rubriques Enfance et jeunesse / Les aides de la ville

17 - Charente Maritime

- La Rochelle et la communauté d'agglomération : <https://www.passvac.fr/2023/03/20/passcode>
- Marans : PIJ Les Pictons - Tél. 05 46 01 10 40 - jeunesse@csclespictons.org
- Saintes (communauté d'agglomération) : www.agglo-saintes.fr tapez Bourse permis citoyen dans Rechercher.
- Vaux-sur-mer : www.vaux-sur-mer.fr rubriques Mon quotidien / Pôle enfance jeunesse / Actions jeunesse

33 - Gironde

- Villenave d'Ornon : www.villenedornon.fr rubriques Familles Jeunesse Seniors / Services pour la jeunesse

40 - Landes

- Biscarrosse : www.ville-biscarrosse.fr rubrique Vivre / Jeunesse / Point Relais Jeunesse
- Hagetmau : www.hagetmau.fr rubriques Famille et solidarité / Actions sociales / Les aides à la population
- Parentis en Born : www.parentis.com rubriques Enfance Jeunesse / La bourse au permis de conduire

64- Pyrénées Atlantiques

- Ciboure : www.mairie-ciboure.fr rubriques Jeunes / J'avance, on m'avance
- Lons : www.mairie-lons.fr rubrique Services municipaux / Social / Les jeunes
- Morlaàs : www.mairie-morlaas.fr rubriques Vivre à Morlaàs / Jeunesse / Insertion Emploi Béarn Adour
- Mourenx : Guichet Services Education Jeunesse – Tél. 05 59 60 52 12 – education.jeunesse@mourenx.fr
- Oloron Sainte Marie : www.oloron-ste-marie.fr rubriques Solidarité / Mobilité
- Ustaritz : PIJ Ustaritz - Tél. : 05 59 70 52 60 - [prij@ustaritz.fr](mailto:pij@ustaritz.fr)

79 - Deux-Sèvres

- Airvault : www.airvault.fr rubriques Vie sociale / Infos citoyennes
- La Crèche : www.ville-lacrecche.fr rubriques Grandir et s'épanouir / Jeunesse / Dispositif C'Permis

- Parthenay Gâtine (communauté de communes) : www.mdee-parthenaygatine.fr Rubrique espace particuliers / Me déplacer

86 - Vienne

- Chauvigny : www.chauvigny.fr rubriques Enfance jeunesse / Bourse au permis de conduire
- Montmorillon : www.montmorillon.fr rubriques Services publics / Education et jeunesse / Bourse au permis

87 - Haute-Vienne

- Limoges : [le permiscitoyen](http://lepermiscitoyen)

En savoir +

www.securite-routiere.gouv.fr

Rubriques Permis / Passer son permis de conduire / Financement du permis / Aide au permis des collectivités



AUTO-ÉCOLES SOCIALES ET SOLIDAIRES

Les auto-écoles sociales ou solidaires ont un statut associatif. Elles proposent une formation au Permis B à tarif solidaire à un public en insertion rencontrant des difficultés. Le coût de la formation est financé en partie (ou entièrement) par les subventions de l'État ou des collectivités locales. Par conséquent, la contribution financière personnelle de l'élève est réduite.

Conditions

En règle générale ces auto-écoles sont accessibles aux : personnes en difficultés financières (titulaire du RSA par exemple), jeunes sans qualification, demandeurs et demandeuses d'emploi, personnes en réinsertion sociale (analphabètes, immigré-es...), personnes en situation de handicap...

Démarches

Pour s'inscrire dans une auto-école sociale, il faut être orienté-e par un-e référent-e : Centre Communal d'Action Social (CCAS), Mission Locale, Pôle emploi, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Structure de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Les auto-écoles sociales ne sont pas présentes partout. Il s'agit d'une initiative locale. Elles se développent de plus en plus, mais tous les territoires ne proposent pas encore ce dispositif.

En savoir +

www.securite-routiere.gouv.fr

Rubriques Permis / Passer son permis de conduire / Inscription et formation / Inscription dans une école associative

LE MICROCRÉDIT

Le microcrédit personnel est un prêt destiné aux personnes exclues du crédit bancaire classique (personnes à faibles revenus, bénéficiaires de minima sociaux, chômeurs et chômeuses). Pour en bénéficier, il n'y a pas de conditions de revenus, mais il est nécessaire d'avoir un projet personnel, visant à une insertion sociale ou professionnelle. Le financement du permis de conduire entre donc dans cette condition.

Montant du prêt

Le montant du prêt est compris entre 300 € et 5 000 €, remboursable en général entre 6 mois et 4 ans.

Le taux du crédit est généralement situé entre 1,5 et 4%.

Démarches

Le demandeur ou la demandeuse d'un microcrédit doit prendre contact avec la plateforme microcrédit de son département d'habitation.

En savoir +

- <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr> tapez Microcrédit personnel dans « Votre recherche »
- www.service-public.fr rubriques Particuliers / Argent / Crédit à la consommation / Microcrédit personnel

LE CONCOURS DE LA PRÉFECTURE DE LA CREUSE

Le concours « Un permis pour tous » s'adresse aux jeunes du département âgés de 15 à 25 ans. Chaque année, les participant-es doivent répondre à un questionnaire et les trois meilleur-es sont sélectionné-es.

Les lauréat-es gagnent une formation au permis de conduire, d'une valeur de 1 500 €. Ce concours est organisé par la Préfecture, la sécurité routière et la Gendarmerie.

En savoir +

www.creuse.gouv.fr tapez « Un permis pour tous » dans le moteur de recherche.



CARTES DE RÉDUCTION POUR LES JEUNES

Dans certaines villes, des cartes « Jeunes » proposent des réductions dans le cadre des loisirs (culture, sport...) mais aussi auprès de partenaires (auto-écoles).

- Bordeaux Métropole : <https://cartejeune.bordeaux-metropole.fr/>
- Périgueux : www.perigueux-jeunesse.fr rubrique Carte Jeune
- Agen : <https://www.agen.fr> tapez Carte Jeune dans le moteur de recherche

Liste non exhaustive, se renseigner directement auprès de la structure Info Jeunes de sa commune (infojeunes-na.fr) ou dans sa mairie de résidence.

RESSOURCES

Dossier n° 5.142 Passer son permis : auto, moto, bateau.

Réalisé par le CIDJ, disponible par mail et en consultation dans tout le réseau Information Jeunesse (infojeunes-na.fr)

Le dossier du CIDJ sur le permis en ligne : <https://www.cidj.com/vie-quotidienne/transports>

Le financement du permis de conduire : <https://www.service-public.fr> rubriques Particuliers / Transports / Permis de conduire

Le site de la sécurité routière : <https://www.securite-routiere.gouv.fr>

POUR ALLER + LOIN

- La carte interactive des auto-écoles labellisées : <https://autoecoales.securite-routiere.gouv.fr/>
- Le programme « [C'est permis](#) » pour les jeunes conducteurs et conductrices :
 - Comment consulter ses points ou choisir une voiture d'occasion ?
 - Comment faire mes démarches d'assurance ?
 - Qu'est-ce qui me met particulièrement en danger ?
 - Que faire si je tombe en panne sur l'autoroute ?



LE RÉSEAU INFO JEUNES NOUVELLE-AQUITAINE

Le réseau Info Jeunes accueille et informe les jeunes de 15 à 35 ans pour répondre à toutes les questions concernant les études, le logement, la recherche d'emploi, les départs à l'étranger, la vie quotidienne, les aides financières... Venez nous rencontrer ! Pour trouver la structure la plus proche de chez vous, rendez-vous sur infojeunes-na.fr.

Site de Bordeaux

125 cours Alsace Lorraine
33 000 BORDEAUX
Tél. 05 56 56 00 56
bordeaux@crijna.fr

Site de Limoges

Carré Jourdan
13 cours Jourdan
87 000 LIMOGES
Tél. 05 55 100 800
limoges@crijna.fr

Site de Poitiers

45 place Charles de Gaulle
86 000 POITIERS
Tél. 05 49 60 68 68
poitiers@crijna.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Une édition réalisée par le CRIJ Nouvelle-Aquitaine